

**Lettre des représentants du personnel de l'Institut national de la consommation (INC)  
à M. François Hollande, président de la République, concernant l'avenir de l'INC et de son  
magazine « 60 Millions de consommateurs »**

Paris, le 21 juillet 2015

Monsieur le Président,

Vous allez être amené dans les prochains jours à révoquer l'actuelle directrice générale de l'INC, Fabienne Chol, et nommer son successeur.

Nous tenions, en tant que représentants du personnel de l'institut, à vous alerter sur les conséquences de cette décision et à la replacer dans son contexte historique.

L'INC est un établissement public à caractère industriel et commercial créé en 1968 pour informer les consommateurs, réaliser et diffuser des études, enquêtes et essais comparatifs et fournir un appui technique aux différentes associations de consommateurs. Dès l'origine, les dirigeants de l'institut ont compris que, pour informer efficacement les consommateurs, l'INC devait se doter d'un magazine grand public. C'est pour cette raison qu'est sorti en 1970 le premier numéro de « 50 Millions de consommateurs ». Le succès ne s'est pas fait attendre et le titre a rapidement acquis, dans le cœur des Français, l'image d'un magazine de service public capable de leur apporter une information journalistique précise et impartiale, ainsi que de précieux appuis sur la base d'études et de tests particulièrement rigoureux.

Certes, l'histoire de l'INC et de son magazine n'a pas été un long fleuve tranquille. La présence d'un journal éditorialement indépendant au sein d'un établissement public a souvent heurté l'administration de tutelle, la DGCCRF. Néanmoins, au nom du pluralisme de la presse consumériste, les gouvernements successifs n'ont pas cherché à remettre en cause la diversité des activités de l'INC. Une rupture a tout de même eu lieu en 2011, lorsque le ministre de la consommation de l'époque, convaincu par l'actuel président du conseil d'administration de l'INC et l'actuelle directrice de la DGCCRF, a décidé de vendre le magazine au secteur privé. Il aura fallu une très forte mobilisation des salariés, des lecteurs de 60 Millions et des parlementaires de tout bord pour que finalement le gouvernement fasse machine arrière en 2012.

C'est dans ce contexte que l'actuelle directrice générale, Fabienne Chol, est arrivée en mai 2012 à la tête de l'INC, contre l'avis de la directrice de la DGCCRF et du président du CA qui avaient défendu une toute autre candidature. Car ayant échoué dans leur projet de démantèlement de l'INC, passant par l'arrêt des activités de presse, leur plan était de mettre à la tête de l'INC un directeur sans projets ni ambitions, qui n'aurait rien fait sinon laisser la situation financière de l'Institut se dégrader petit à petit pour qu'elle ne soit plus tenable aux yeux de la tutelle.

Fabienne Chol a fort heureusement refusé de participer à ce déclin programmé et a souhaité assurer l'avenir de l'Institut en travaillant au développement de ses activités. Ce positionnement, qui paraît bien normal pour un responsable d'établissement, a débouché sur un conflit larvé entre la directrice de la DGCCRF et la directrice de l'INC qui a dû se battre sur tous les sujets avec une tutelle refusant

systématiquement de coopérer. Malgré cela et dans un contexte budgétaire très contraint, Mme Chol est parvenue à optimiser les finances de l'INC, à obtenir un contrat d'objectifs et de performances avec l'Etat, à relancer avec succès les ventes par abonnements et à développer les activités de l'établissement, notamment à destination des consommateurs fragiles, handicapés et surendettés. Ainsi, nous ne comprenons pas cette éviction et cette décision suscite une grande inquiétude pour l'avenir, car nous pensons qu'elle laisse le champ libre aux personnes qui œuvrent à la disparition de l'INC et de son journal.

C'est pourquoi, M. le Président, nous vous demandons de bien prendre en considération les motivations qui sont derrière cette proposition d'éviction, car au-delà des règlements de compte personnels, c'est bien l'avenir de l'Institut et de ses salariés qui se joue. L'avenir, aussi, d'un magazine unique, fleuron du service public à la française. Nous espérons pouvoir compter sur vous pour donner les instructions afin que l'INC soit préservé dans son intégralité et que tous soit entrepris pour que la fragile dynamique actuelle ne soit pas brisée.

Veuillez recevoir M. le Président, l'expression de notre profonde considération.

*Stéphanie Truquin et Lionel Maugain, représentants du personnel au Conseil d'administration  
Emmanuel Masset-Denèvre, secrétaire du Comité d'Entreprise et délégué syndical CFDT*